

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 décembre 2019

L'an deux mil dix neuf, le treize décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Clara BRETON, Maire.

Présents : DUBOIS Gilles- GODEY Alain- LAHACHE Robert - SALGUEIRO Victor- MANDRA Johnny- - HENRY Bernard -CASTAGNOZZI Valérie-BAUM Eric

Excusé : Mr DROUIN Henri (procuration à Mr SALGUEIRO)
Mr COURTIER Pascal (procuration à Mr LAHACHE)
Mr THIRY William (procuration à Mr BAUM)

Absent : COLLET Florian

Conseillers en exercice : 13

date convocation : 05/12/2019

Conseillers présents : 9

date affichage : 16/12/2019

Nombre de votants : 12

Secrétaire de séance : Mr HENRY Bernard

Affaire n°1 du 13/12/2019

Demande de subvention exceptionnelle à l'école maternelle de Roville-Devant-Bayon pour l'acquisition de l'outil numérique.

Madame le Maire informe l'Assemblée que Mme BURRUS directrice de l'école maternelle de Roville-Devant-Bayon, a déposé une demande de subvention afin de financer l'acquisition de l'outil numérique.

Un descriptif détaillé du projet est joint à la demande.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

*décide d'attribuer une subvention d'un montant de 250 euros.

*Dit que le montant de la subvention soit 250 euros sera versé à l'école maternelle de Roville-Devant-Bayon qui devra servir uniquement pour l'acquisition de l'outil numérique.

*le montant de la subvention sera imputé à l'article 6574 du budget communal 2019.

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 14/12/2019

Madame le Maire ; Clara BRETON :



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 décembre 2019

L'an deux mil dix neuf, le treize décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Clara BRETON, Maire.

Présents : DUBOIS Gilles- GODEY Alain- LAHACHE Robert - SALGUEIRO Victor- MANDRA Johnny- - HENRY Bernard -CASTAGNOZZI Valérie-BAUM Eric

Excusé : Mr DROUIN Henri (procuration à Mr SALGUEIRO)
Mr COURTIER Pascal (procuration à Mr LAHACHE)
Mr THIRY William (procuration à Mr BAUM)

Absent : COLLET Florian

Conseillers en exercice : 13
Conseillers présents : 9
Nombre de votants : 12

date convocation : 05/12/2019
date affichage : 16/12/2019

Secrétaire de séance : Mr HENRY Bernard

Affaire n°2 du 13/12/2019

Subvention exceptionnelle au CCAS de Roville-Devant-Bayon

Afin de permettre au CCAS d'organiser le repas des aînés,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

*décide d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 2300 euros

*Le montant de la subvention sera imputé au compte 657362 du budget communal 2019

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 14/12/2019

Madame le Maire ; Clara BRETON :



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 décembre 2019

L'an deux mil dix neuf, le treize décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Clara BRETON, Maire.

Présents : DUBOIS Gilles- GODEY Alain- LAHACHE Robert - SALGUEIRO Victor- MANDRA Johnny- - HENRY Bernard -CASTAGNOZZI Valérie-BAUM Eric

Excusé : Mr DROUIN Henri (procuration à Mr SALGUEIRO)
Mr COURTIER Pascal (procuration à Mr LAHACHE)
Mr THIRY William (procuration à Mr BAUM)

Absent : COLLET Florian

Conseillers en exercice : 13

Conseillers présents : 9

Nombre de votants : 12

date convocation : 05/12/2019

date affichage : 16/12/2019

Secrétaire de séance : Mr HENRY Bernard

Affaire n°3 du 13/12/2019

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2020

Madame le Maire informe l'Assemblée des modalités du recensement de la population en 2020

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de charger Madame le Maire de procéder aux enquêtes de recensement 2020 et de les organiser.

Décide de créer 2 postes d'agent recenseur (vacataire) du 16/01/2020 au 15 février 2020.

Décide de fixer la rémunération par agent recenseur sur la base d'un forfait brut total de 600 euros

Décide de verser une prime exceptionnelle au coordonnateur communal Mme CALLET Virginie d'un montant brut de 300 euros

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 14/12/2019

Madame le Maire ; Clara BRETON :



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 décembre 2019

L'an deux mil dix neuf, le treize décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Clara BRETON, Maire.

Présents : DUBOIS Gilles- GODEY Alain- LAHACHE Robert - SALGUEIRO Victor- MANDRA Johnny- - HENRY Bernard -CASTAGNOZZI Valérie-BAUM Eric

Excusé : Mr DROUIN Henri (procuration à Mr SALGUEIRO)
Mr COURTIER Pascal (procuration à Mr LAHACHE)
Mr THIRY William (procuration à Mr BAUM)

Absent : COLLET Florian

Conseillers en exercice : 13
Conseillers présents : 9
Nombre de votants : 12

date convocation : 05/12/2019
date affichage : 16/12/2019

Secrétaire de séance : Mr HENRY Bernard

Affaire n°4 du 13/12/2019

MOTION DE SOUTIEN CONTRE LA FERMETURE DE LA TRESORERIE D'HAROUÉ

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal une motion de soutien contre un projet de fermeture de la Trésorerie D'HAROUÉ

La Trésorerie d'Haroué fournit un service de proximité au quotidien auprès de la population de Roville-Devant-Bayon.

L'accès au service public pour tout citoyen constitue un droit fondamental.

Notre bassin de vie se verrait donc directement pénalisé par cette fermeture qui aurait pour conséquences :

- L'éloignement de services de bases à la population au détriment des contribuables et des collectivités territoriales.
- La perte d'un service majeur.

Alors même que le principe de proximité est au cœur du service public, cette fermeture :

-constitue un mauvais signal envers les territoires ruraux qui sont oubliés des politiques d'aménagement ;

- amplifie les inégalités territoriales, sociales et économiques ;
- contraint le contribuable à avoir recours à se déplacer toujours plus loin pour accéder aux services de la DDFIP.

Ainsi les habitants des communes rurales se sentent une nouvelle fois abandonnés et délaissés au profit d'une concentration des services publics dans les villes centres.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Demande le maintien de la Trésorerie d'HAROUÉ en tant que site de proximité.
- Autorise Mme le Maire à signer tout document à l'exécution de la présente délibération.

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 14/12/2019

Madame le Maire ; Clara BRETON :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Clara Breton', written in a cursive style.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 décembre 2019

L'an deux mil dix neuf, le treize décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Clara BRETON, Maire.

Présents : DUBOIS Gilles- GODEY Alain- LAHACHE Robert - SALGUEIRO Victor- MANDRA Johnny- - HENRY Bernard -CASTAGNOZZI Valérie-BAUM Eric

Excusé : Mr DROUIN Henri (procuration à Mr SALGUEIRO)
Mr COURTIER Pascal (procuration à Mr LAHACHE)
Mr THIRY William (procuration à Mr BAUM)

Absent : COLLET Florian

Conseillers en exercice : 13
Conseillers présents : 9
Nombre de votants : 12

date convocation : 05/12/2019
date affichage : 16/12/2019

Secrétaire de séance : Mr HENRY Bernard

Affaire n°5 du 13/12/2019

Prise en charge des frais d'hébergement de Mme DIDIER suite à un incendie dans l'habitation où loge Mme DIDIER.

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'un incendie s'est déclaré au rez-de-chaussée de l'habitation où loge Mme DIDIER née STAROSSE sis 47 avenue du Général à Roville-Devant-Bayon. Mme Didier ne pouvant pas regagner son domicile a été hébergée en urgence à la Maison St-Charles de Bayon pour deux nuitées.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

*décide de prendre en charge les frais d'hébergement des deux nuitées.

*dit que la commune se fera rembourser le montant des frais par l'assurance de la victime.

*le montant des frais sera imputé au compte 658822 « secours d'urgence »

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 14/12/2019

Madame le Maire ; Clara BRETON :

